

LA TERRE A DE L'AVENIR

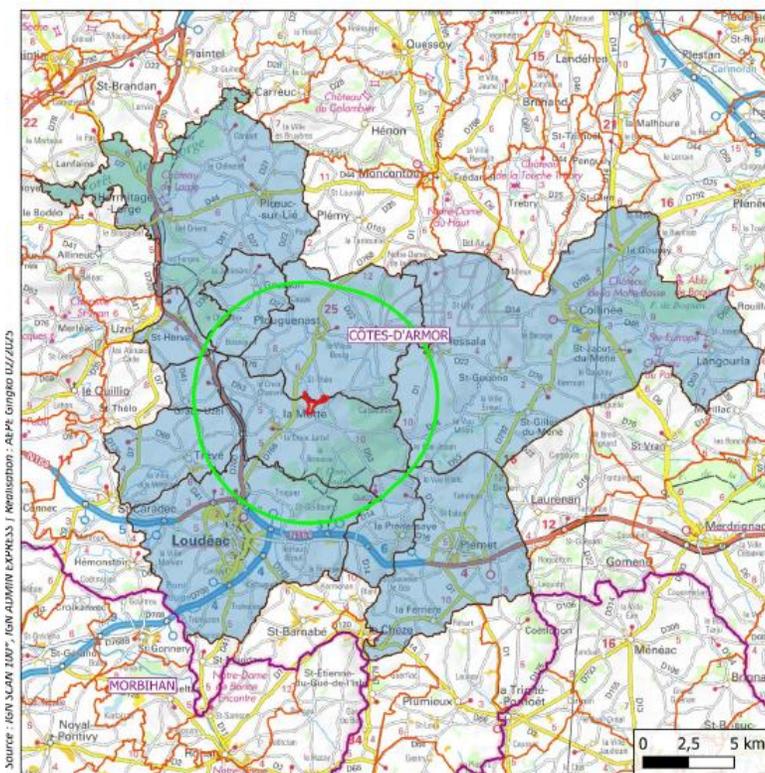
PARTAGEONS LE

Comité de projet - 14/05/2025
Projet éolien des Corcées

Cadre juridique

- Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées inscrit les éoliennes à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique n°2980
 - Soumises à Autorisation Environnementale (>50 mètres)
- Loi d'accélération des EnR : décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - entré en vigueur le 24/06/2024
 - La commune de La Motte a défini la zone d'étude du projet en tant que ZA par délibération lors du CM du 19 juin 2024 - néanmoins ces dernières n'ont pas encore été officialisées par Arrêté Préfectoral.
 - Comité de projet réunissant les communes/communautés de communes dans un rayon de 6 km

Communes conviées dans le rayon de 6 km



AEPE Gingko

Périmètre de l'enquête publique

- Zone d'implantation potentielle
- Périmètre de l'enquête publique (6 km)
- Limite départementale
- Limite communale
- Communes concernées par l'enquête publique

- Gausson
- Grâce-Uzel
- La Motte
- La Prénessaye
- Le Mené
- Loudéac
- Plémet
- Plœuc-l'Hermitage
- Plouguenast-Langast
- Saint-Hervé
- Trévé

Porteur de projet



Ancrage local
Communication
Concertation

20%

SEPE Energie
des Corcées



80%



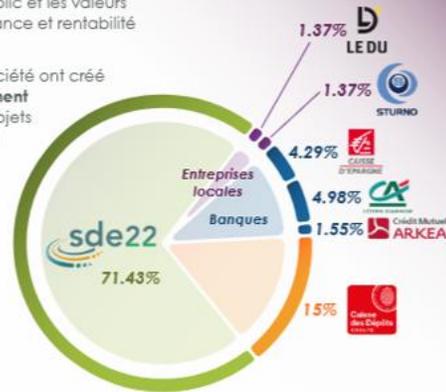
Etudes techniques
Construction
Exploitation

GAÏA ENERGY SYSTEMS

Allier les valeurs du service public et de l'entreprise

Énergies 22 sera une parfaite synthèse entre les valeurs du service public et les valeurs de l'entreprise : performance et rentabilité des investissements.

Les actionnaires de la société ont créé un véhicule d'investissement décentralisé pour des projets en faveur de la Transition Énergétique en Côtes d'Armor.



SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ENERGIES 22

Création en décembre 2018

Capital social : 11 647 000€

Accompagnement des projets EnR sur le département des Côtes d'Armor

Financement des projets

🌐 Développeur et exploitant français d'EnR

🌐 4 énergies :



EOLIEN



HYDROELECTRICITE



GEOTHERMIE



PHOTOVOLTAIQUE

🌐 Actionnaires : sociétés familiales privées, déjà actives depuis 2005 dans le domaine des EnR, pour la plupart actionnaires du groupe de TP NGE (CA 4 mds € et 23000 collaborateurs)

Ordre du jour

- 1) Objectifs et enjeux socio-économiques du projet
- 2) Principales caractéristiques du projet et puissance projetée
- 3) Justification du choix du site
- 4) Etudes réglementaires : environnementales, paysagères et acoustiques
- 5) Variantes et implantation finale envisagées
- 6) Impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- 7) Possibilités de raccordement
- 8) Coût prévisionnel



1. Objectifs et enjeux socio-économiques du projet

Un enjeu avant tout sociétal

- Changement climatique et travaux du GIEC
 - Impact du réchauffement climatique pour l'Homme :
 - Pénuries d'eau et de nourriture
 - Déplacement de populations
 - Pauvreté grandissante
 - Inondations et submersion
 - Les mesures d'atténuation doivent se concentrer sur :
 - Un usage plus raisonné de l'énergie
 - Une plus grande utilisation des énergies propres
 - Le renforcement des puits de carbone
 - Un changement des modes de vie et des comportements
 - Derniers rapports (2021-2022) : La température planétaire va continuer à augmenter jusqu'au milieu du siècle sur tous les scénarios considérés. Le réchauffement est de 1,5°C à 2°C à moins que les réductions profondes de CO2 et d'autres gaz à effet de serre se produisent au cours des prochaines décennies.



L'éolien est une énergie renouvelable permettant de répondre au défi de la transition énergétique

Sélectionner le territoire :

La Motte

A quoi s'adapter?

+2°C
en 2030
en France

+2,7°C
en 2050
en France

+4°C
en 2100
en France

LA MOTTE
DANS UNE FRANCE A +4°C EN 2100

Dans les années 90 il était normal d'avoir en moyenne ...

10,7 °C sur l'année à La Motte

16,5 °C l'été

5,3 °C l'hiver

Il pleuvait 149 mm en été
et 273 mm en hiver

Et il gelait 23 jours par an

Dans un futur où la France se réchauffe de 4°C en 2100 par rapport à la période préindustrielle

Les indicateurs qui suivent seront tous exprimés par rapport à la période de référence des modèles 1976-2005

**QUEL SERA LE CLIMAT MOYEN
À LA MOTTE ?**

Passez votre souris sur les cellules des tableaux pour afficher les infobulles contenant les valeurs basses et hautes de l'intervalle de confiance à 90% de l'ensemble multi-modèles.



Climat de référence
1976-2005



+4°C

Température moyenne

Année	10,7 °C	13,5 °C soit +2,8 °C
Été	16,5 °C	19,9 °C soit +3,4 °C
Hiver	5,3 °C	7,7 °C soit +2,4 °C

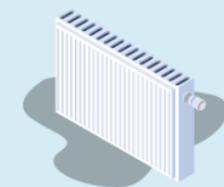
Cumul de précipitations

Année	866 mm	890 mm soit +3%
Été	149 mm	113 mm soit -26%
Hiver	273 mm	311 mm soit +14%

**QUEL IMPACT SUR LE CONFORT THERMIQUE
DES BÂTIMENTS ?
POUR UN RÉCHAUFFEMENT DE +4°C À LA MOTTE**



Le besoin en refroidissement
des bâtiments augmente de
+ 380%



Le besoin en chauffage des
bâtiments diminue de
- 31%



Bilan hydrique

Précipitations - évapotranspiration

Été	-139 mm	- 65%
-----	---------	-------

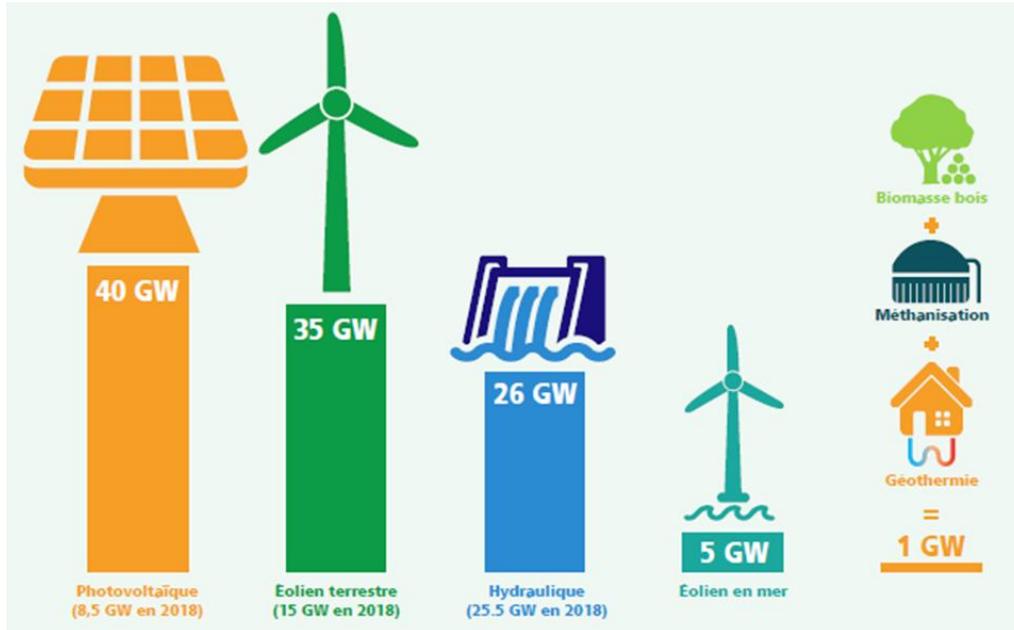


Nombre de jours avec sol sec

Année	111 jour(s)	142 jour(s) soit +31 jour(s)
Printemps	1 jour(s)	3 jour(s) soit +2 jour(s)
Été	59 jour(s)	72 jour(s) soit +13 jour(s)
Automne	51 jour(s)	67 jour(s) soit +18 jour(s)
Hiver	0 jour(s)	1 jour(s) soit +1 jour(s)

Objectifs de déploiement des EnR

Engagements nationaux (PPE 2028)



30/09/2024 : Eolien terrestre installé en France de 23,1 GW
(source : <https://www.france-renouvelables.fr/eolien-terrestre/>)

Objectifs de la région Bretagne

	Production d'énergie primaire en (Gwh)										
	2010	2012	2016	2020	2021	2023	2025	2026	2030	2040	2050
Gaz non renouvelable (dont microcogénération d'électricité)	1 190	904	1 380	1 395	1 569	1 916	2 263	2 437	3 131	2 337	1 559
UIOM (Unités Incineration Ordures Menagères)	1 496	1 446	1 240	1 209	1 199	1 178	1 158	1 148	1 107	1 017	961
Biogaz produit sur le territoire	47	164	174	2 291	2 801	3 821	4 841	5 351	7 391	11 935	13 067
Combustible biomasse	3 499	3 499	3 486	3 551	3 568	3 601	3 635	3 651	3 718	3 838	3 838
Hydraulique	66	33	66	66	66	66	66	66	66	66	66
PV toiture	36	85	178	595	699	908	1 117	1 221	1 638	2 680	3 722
PV sol	6	15	20	95	114	151	189	207	282	470	658
Eolien terrestre	905	1 114	1 477	2 004	2 401	3 196	3 990	4 387	5 976	8 209	11 249
Eolien marin	0	0	0	2 161	2 701	3 781	4 862	5 402	7 562	12 964	18 366
Marémoteur	523	527	518	518	518	518	518	518	518	518	518
Hydrolienne	0	0	0	292	365	511	657	729	1 021	1 750	2 479
Houlomoteur	0	0	0	317	396	554	713	792	1 108	1 900	2 692
Géothermie marine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total production non renouvelable	1 938	1 627	1 380	1 395	1 569	1 916	2 263	2 437	3 131	2 337	1 559
Total production renouvelable	5 831	6 159	7 159	13 099	14 828	18 286	21 744	23 473	30 389	45 348	57 616
Part EnR dans la production bretonne	75%	79%	84%	93%	93%	93%	94%	94%	94%	97%	99%
Total production Energie Primaire	7 769	7 786	8 538	14 494	16 397	20 202	24 007	25 910	33 520	47 685	59 175

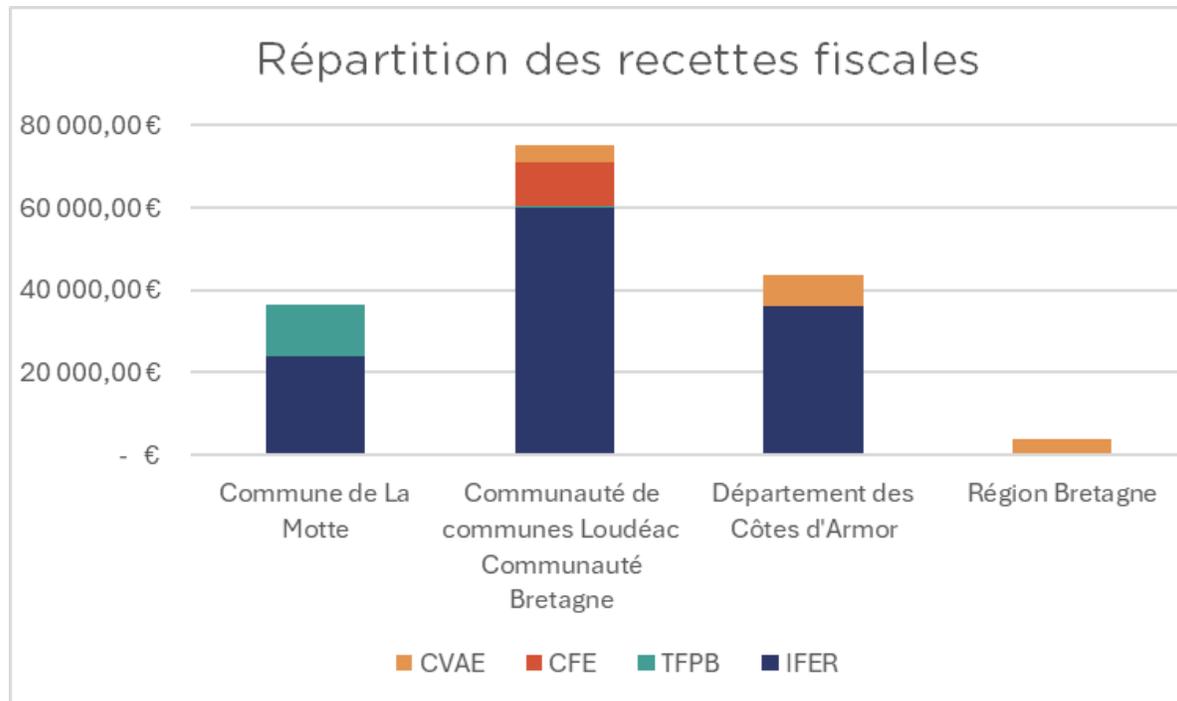
Source : SRADDET 2024 - <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/SRADDET-2024.pdf>

D'ici 2030, l'objectif de la France est d'atteindre 40 % d'énergies renouvelables dans la production électrique nationale. D'ici 2030, l'objectif de la Bretagne est d'augmenter sa production en énergies renouvelables de 8 600 GWh, avec un mix principalement orienté vers l'éolien (terrestre et marin) et le photovoltaïque.



Les retombées fiscales annuelles estimées pour le territoire

sous réserve de la puissance installée du parc et des taux applicables



	IFER	TFPB	CFE	CVAE	Total
Commune de La Motte	24 077 €	12 298 €	-	-	36 375 €
Communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre	60 192 €	45 €	10 904 €	4 158 €	75 299 €
Département des Côtes d'Armor	36 115 €	-	-	7 611 €	43 726 €
Région Bretagne	-	-	-	3 923 €	3 923 €

La taxe d'aménagement est également due lors de la délivrance du permis de construire, une seule fois. La part pour le bloc communal (Commune et EPCI) s'élèverait à 600 €, tandis que la part pour le bloc départemental s'élèverait à 300 €.

Au-delà des bénéfices indirects...

Mobiliser autour d'un projet d'intérêt général

Mise en place d'un financement participatif pour prendre part plus activement au projet, sans toutefois en porter le risque, avec une rentabilité garantie par les porteurs de projet.

Donner l'opportunité aux citoyens qui le souhaitent d'investir dans le projet pour bénéficier de ses retombées financières tout en participant activement à la transition énergétique.

Modalités envisagées :

Enveloppe totale



50 000 €

Maximum par personne



A définir, entre 2 000 € et 5 000 €

Durée



2 ans

Ouverture

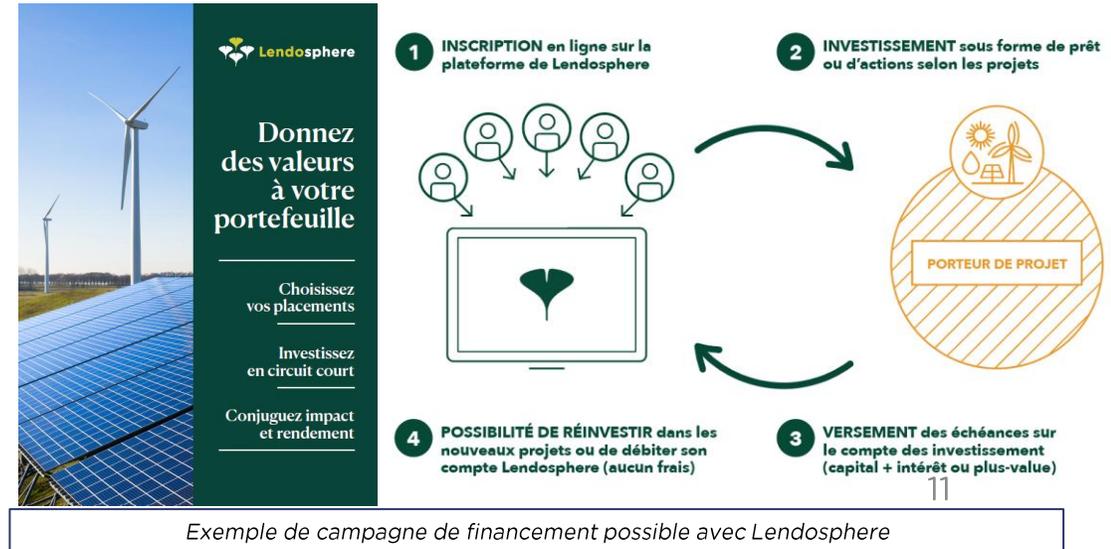


Automne 2025

Taux



7 à 8 % selon le périmètre





2. Principales caractéristiques du projet et puissance projetée

Le projet éolien des Corcées



Potentiel éolien

A la suite des études environnementales, paysagères, techniques et acoustiques, un scénario à 4 éoliennes terrestres a été retenu. Puissance du projet envisagé : entre 14,4 MW et 16,8 MW selon le modèle d'éolienne retenu.



Bénéfices environnementaux

(hypothèse de 4 éoliennes N117 de 3,6 MW chacune)



~ 32,3 GWh

Production annuelle du parc estimée, soit environ l'équivalent de la consommation électrique de La Motte, Plouguenast-Langast et Trévé réunis
(Agence ORE - au 31.12.2023)



~ 6 600

Nombre équivalent de foyers bretons alimentés en électricité chaque année*



~ 1 650

Equivalent annuel en tonnes de CO2 évitées



Quelques données sur l'éolien en France



1 an c'est le temps qu'il suffit à une éolienne pour produire l'énergie nécessaire à sa fabrication et son recyclage



Une éolienne est recyclable et recyclée : aujourd'hui + de 90% de la masse d'une éolienne est recyclée, fondation comprise

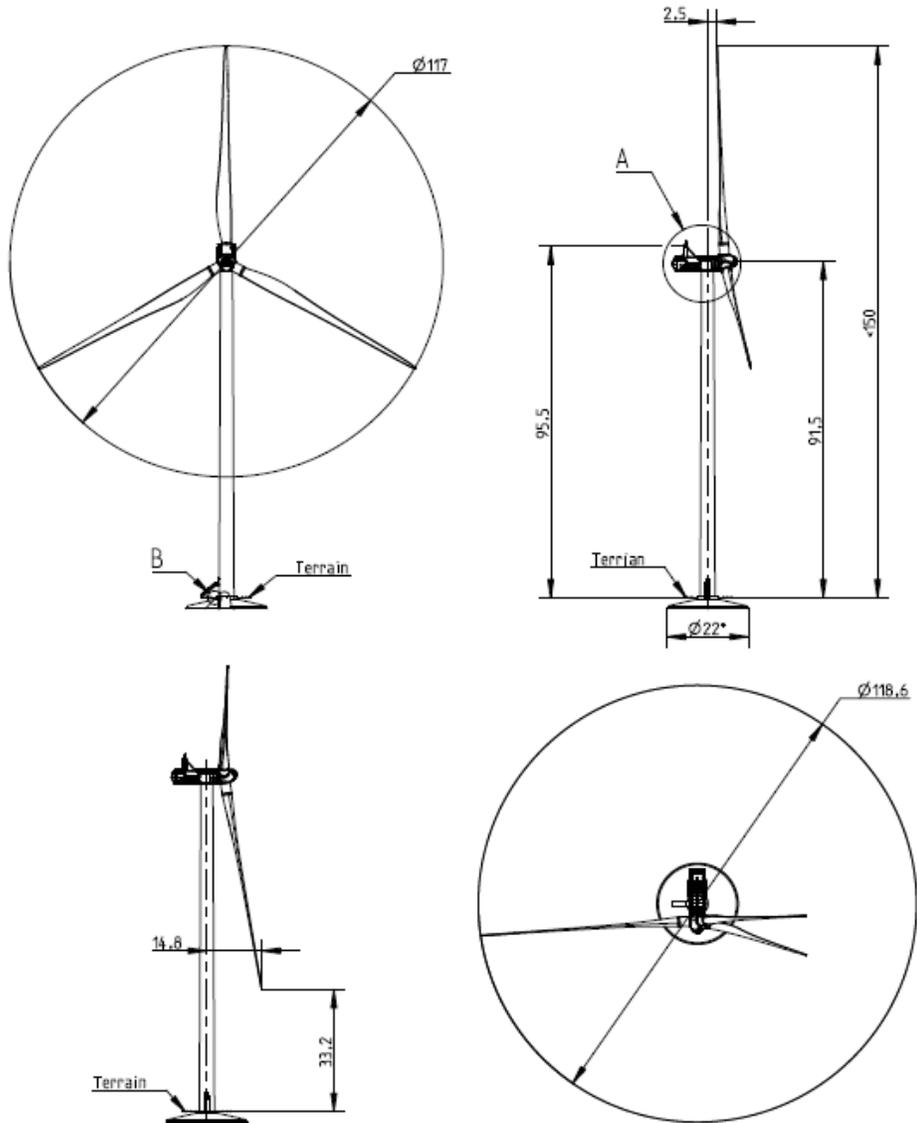


La transition écologique rend visible ce que l'économie carbone occulte : la provenance de l'énergie que nous consommons



7 emplois sont créés tous les jours : les travaux de génie civil et électrique sont confiés en priorité à des entreprises de la région

Gabarits des aérogénérateurs envisagés



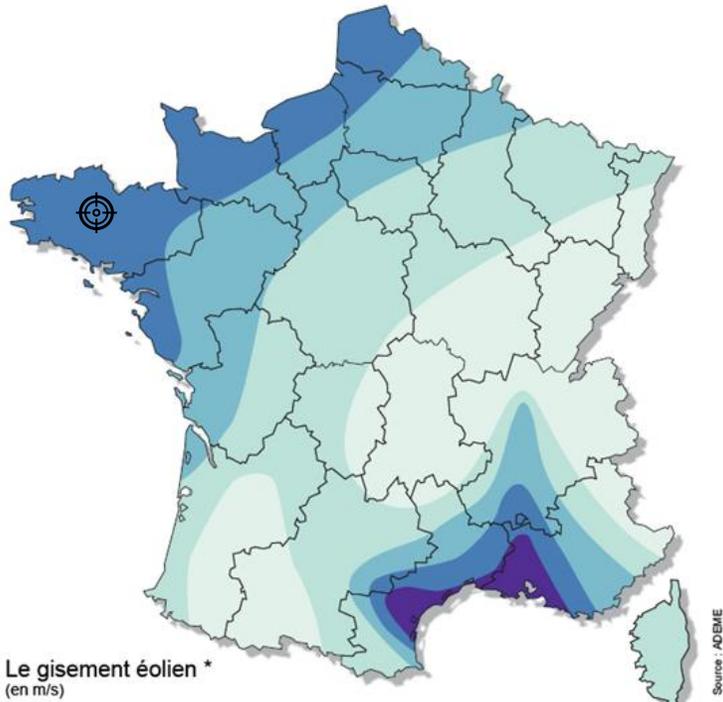
Caractéristiques	Dimensions maximisantes
Hauteur éolienne en bout de pale	150 m
Longueur de pale	57,15 m
Garde au sol	> 30 m
Hauteur de moyeu	91,5 m
Diamètre fondation	Environ 22 m
Poste de livraison	9 m x 2,65 m x 3 m
Puissance unitaire des aérogénérateurs	3,6 à 4,2 MW
Nombre d'éoliennes retenues	4 éoliennes



3. Justification du choix du site

A l'échelle régionale

Un fort gisement éolien



Le gisement éolien* (en m/s)

	Bocage dense, bois, banlieue	Rase campagne, obstacles épars	Prairies plates, quelques buissons	Lacs, mer	Crêtes** collines
Zone 1	< 3,5	< 4,5	< 5,0	< 5,5	< 7,0
Zone 2	3,5 - 4,5	4,5 - 5,5	5,0 - 6,0	5,5 - 7,0	7,0 - 8,5
Zone 3	4,5 - 5,0	5,5 - 6,5	6,0 - 7,0	7,0 - 8,0	8,5 - 10
Zone 4	5,0 - 6,0	6,5 - 7,5	7,0 - 8,5	8,0 - 9,0	10 - 11,5
Zone 5	> 6,0	> 7,5	> 8,5	> 9,0	> 11,5

* Vitesse du vent à 50 mètres au dessus du sol en fonction de la topographie
 ** Les zones montagneuses nécessitent une étude de gisement spécifique.

Une feuille de route autour du développement éolien pour atteindre l'autonomie énergétique en Bretagne

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN BRETAGNE

Consommation d'énergie par secteur

Consommation d'énergie par énergie

Consommation d'énergie par énergie : Sélectionner une année : 2023

CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE
79 TWh

Évolution depuis 2000 : -4 %
Évolution depuis 2012 : 1 %

CONSOMMATION FINALE PAR HABITANT
23.15 MWh/hab

Évolution depuis 2000 : -14 %
Évolution depuis 2012 : -8 %

Évolution par énergie :

Énergie	Depuis 2000 (en %)	Depuis 2012 (en %)
Autres	542	126
Bois	69	38
Électricité	20	-1
Gaz naturel	-3	-13
Produits pétroliers	-25	-15

Autres consommations : agrocarburants, chaleur, pompes à chaleur, biogaz, solaire thermique, charbon

ACCELERER LES TRANSITIONS EN BRETAGNE

AVEL BREIZH 2030
 UN NOUVEAU SOUFFLE ÉOLIEN EN BRETAGNE

DES ACTIONS POUR UNE ÉNERGIE D'AVENIR AU SERVICE DU CLIMAT ET DE L'EMPLOI

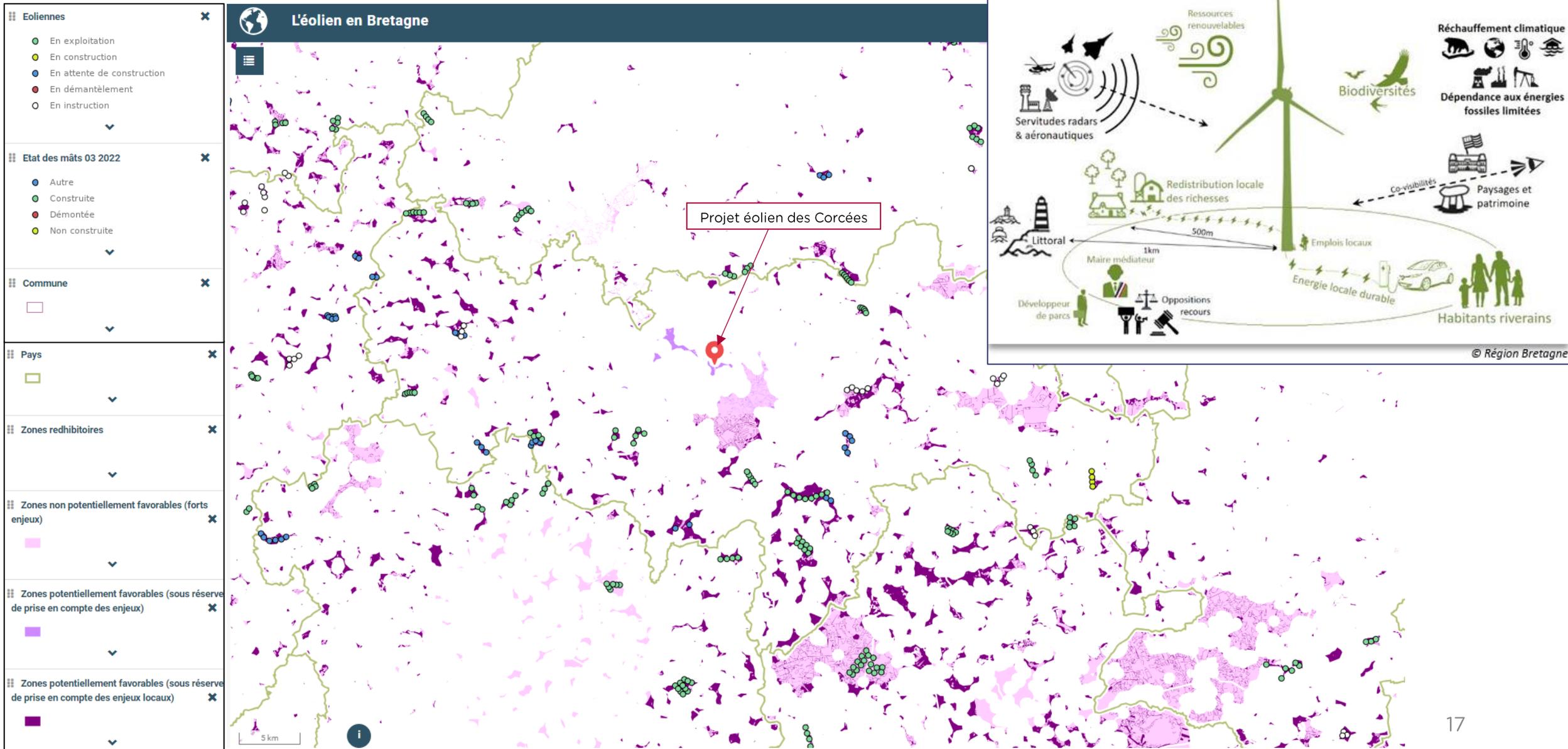
Feuille de route bretonne de l'éolien terrestre

VERSION DU 15 JUIN 2018

CONFÉRENCE BRETONNE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ambition-climat-energie.bzh

A l'échelle départementale et du Pays du Centre- Bretagne



A l'échelle communale : analyse des contraintes multi-critères

- L'absence d'urbanisation proche du site (respect des distances d'éloignement de 500 mètres au minimum des habitations et des zones destinées à l'habitat) ;
- Une zone facilement accessible grâce notamment à la route départementale RD 768 qui dessert le site ainsi que deux routes communales ;
- La possibilité de se raccorder au réseau électrique (poste source le plus proche à 10 km à Loudéac) ;
- L'absence de site archéologique recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate ;
- L'absence de contraintes liées aux servitudes de Météo France ;
- L'absence de lignes électriques haute et très haute tension ;
- L'absence de contraintes liées aux servitudes radioélectriques et de faisceaux hertziens ;
- L'absence de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile
- L'identification du tronçon du réseau de vol à très basse altitude des armées dénommé LF-R 57 : limite la hauteur des obstacles à 150 mètres. La notion de « mur éolien » est étudiée lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Une pré-analyse interne en tenant compte des projets en exploitation et des projets en instruction a été réalisée pour tenir compte de la faisabilité et du risque associé à cette contrainte ;
- Hors zone Natura 2000 ou Parc Naturel Régional.

Plan vue aérienne

Projet éolien des Corcées

Commune de La Motte (22)

SEPE Energie des Corcées

Légende

 Limites communales

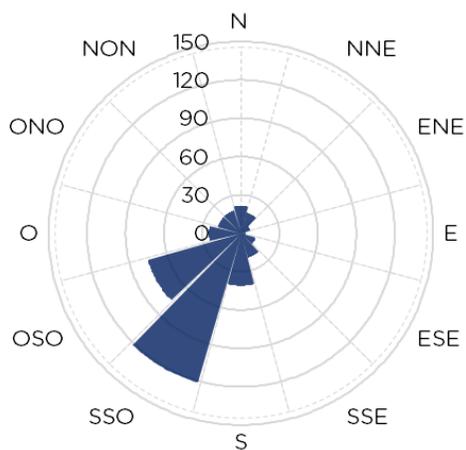
ZIP

 Zone d'Implantation Potentielle
à + 500 m des habitations

 Bâti

La zone d'étude et sa rose des vents

Rose des vents en puissance
à 91 m (W/m^2)



0 100 200 m

La zone d'étude





4. Etudes réglementaires

Historique du projet

2022

- Rencontre avec la municipalité, les propriétaires et les exploitants de la zone d'études
- Sécurisation foncière
- Délibération favorable du CM à l'unanimité le 19 octobre 2022

2023

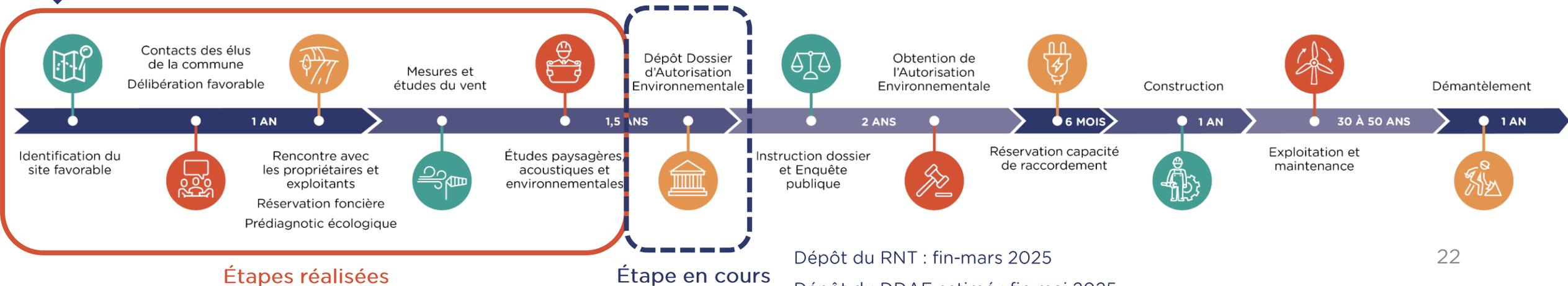
- Pré-diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études Synergis Environnement au printemps
- 1^{ère} permanence d'information le 12 avril 2023, 2^{ème} permanence le 20 septembre 2023
- 1^{ère} réunion du comité local de suivi le 13 juin 2023, 2^{ème} réunion le 19 septembre 2023
- Installation du mât de mesure de vent en septembre 2023
- Lancement des études d'impact en août 2023 par le bureau d'étude AEPE Gingko

2024

- 3^{ème} réunion du comité local de suivi le 13 février 2024
- Délibération du CM en faveur des ZAEnR le 19 juin 2024
- Présentation des avancées du projet en CM le 11 septembre 2024
- Réunion de pré-cadrage avec les services de l'Etat le 17 septembre 2024

2025

- 4^{ème} réunion du comité local de suivi le 18 février 2025
- 3^{ème} permanence d'information le 25 mars 2025
- Démontage du mât de mesure de vent fin mars 2025
- Dépôt du RNT le 24 mars 2025
- Dépôt du dossier de DAE courant mai 2025



L'étude d'impact



LES ÉTUDES FAUNE/FLORE



AEPE
Gingko

- ❖ Inventaire faune-flore sur 4 saisons sur l'ensemble des taxons
 - ❖ Chauves-souris : écoutes en altitude pendant 12 mois + points d'écoute au sol (passif et actif)
 - ❖ Identification des habitats
- I&M : mise en place de la séquence ERC

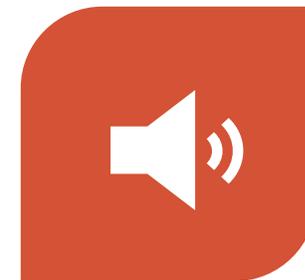


LES ÉTUDES PAYSAGÈRES



AEPE
Gingko

- ❖ Bibliographie/cartographie
 - ❖ Prises de vue sur le terrain
- I&M : Réalisation des photomontages et mesures ERC



LES ÉTUDES ACOUSTIQUES



- ❖ Contact des riverains par Gamba la semaine du 05 février 2024
 - ❖ Etudes acoustiques réalisées du 22/02/2024 au 21/03/2024
- I&M : Mise en place d'un plan de bridage acoustique



RÉGLEMENTATION ET URBANISME



AEPE
Gingko

Document d'urbanisme applicable : PLUi de Loudéac Communauté-Bretagne Centre

Code de l'Urbanisme – art. L151-9 : « Le règlement délimite les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger.

Il peut préciser l'affectation des sols selon les usages principaux qui peuvent en être faits ou la nature des activités qui peuvent y être exercées [...]

Il peut définir, en fonction des situations locales, les règles concernant la destination et la nature des constructions autorisées. »

Le PLUi de LCBC indique :

- **En zone A** : sont admis « l'implantation d'éoliennes et des installations et équipements nécessaires à leur exploitation sous réserve de leurs réglementations spécifiques »
- **En zone N** : sont admis « l'implantation d'éoliennes et des installations et équipements nécessaires à leur exploitation sous réserve de leurs réglementations spécifiques dans les zones d'accélération des énergies renouvelables »

Les éoliennes sont donc compatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur sur La Motte

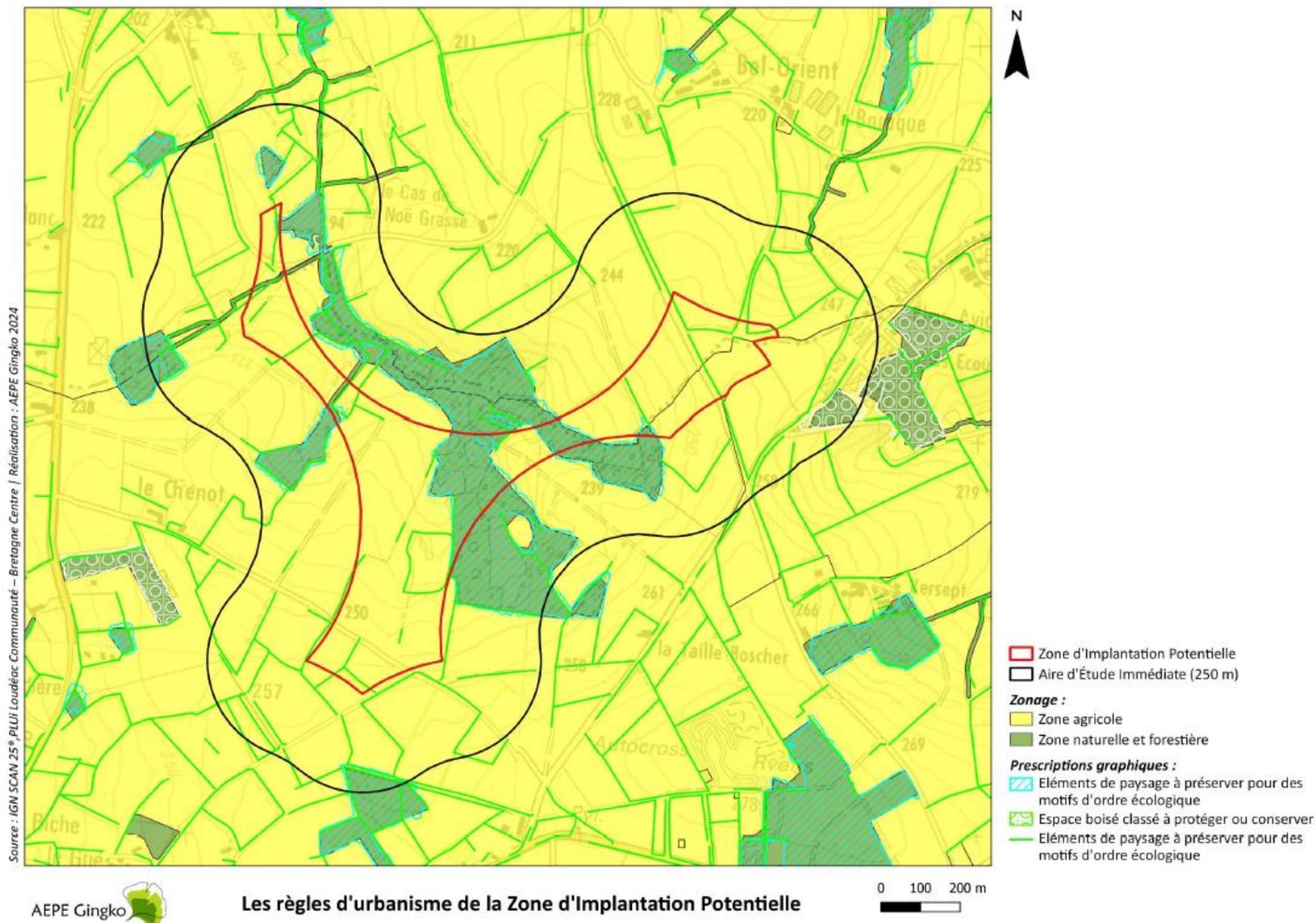
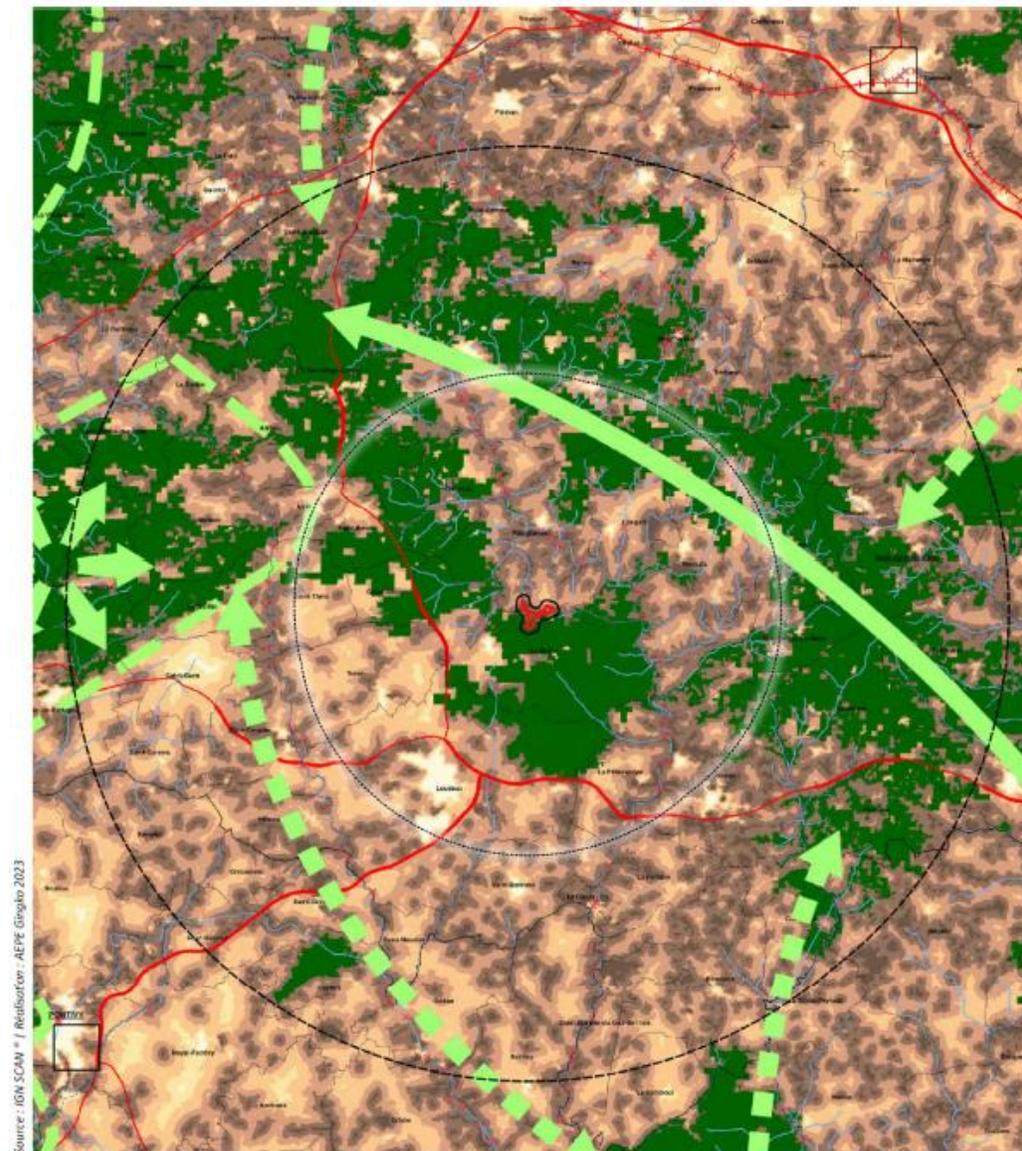


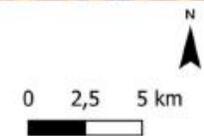
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Trames Vertes et Bleues



Source : IGN SCAN * / Révisé par : AEPE Gingko 2023



La Trame Verte et Bleue régionale



- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

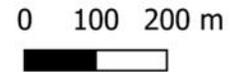
Source : BD ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2024



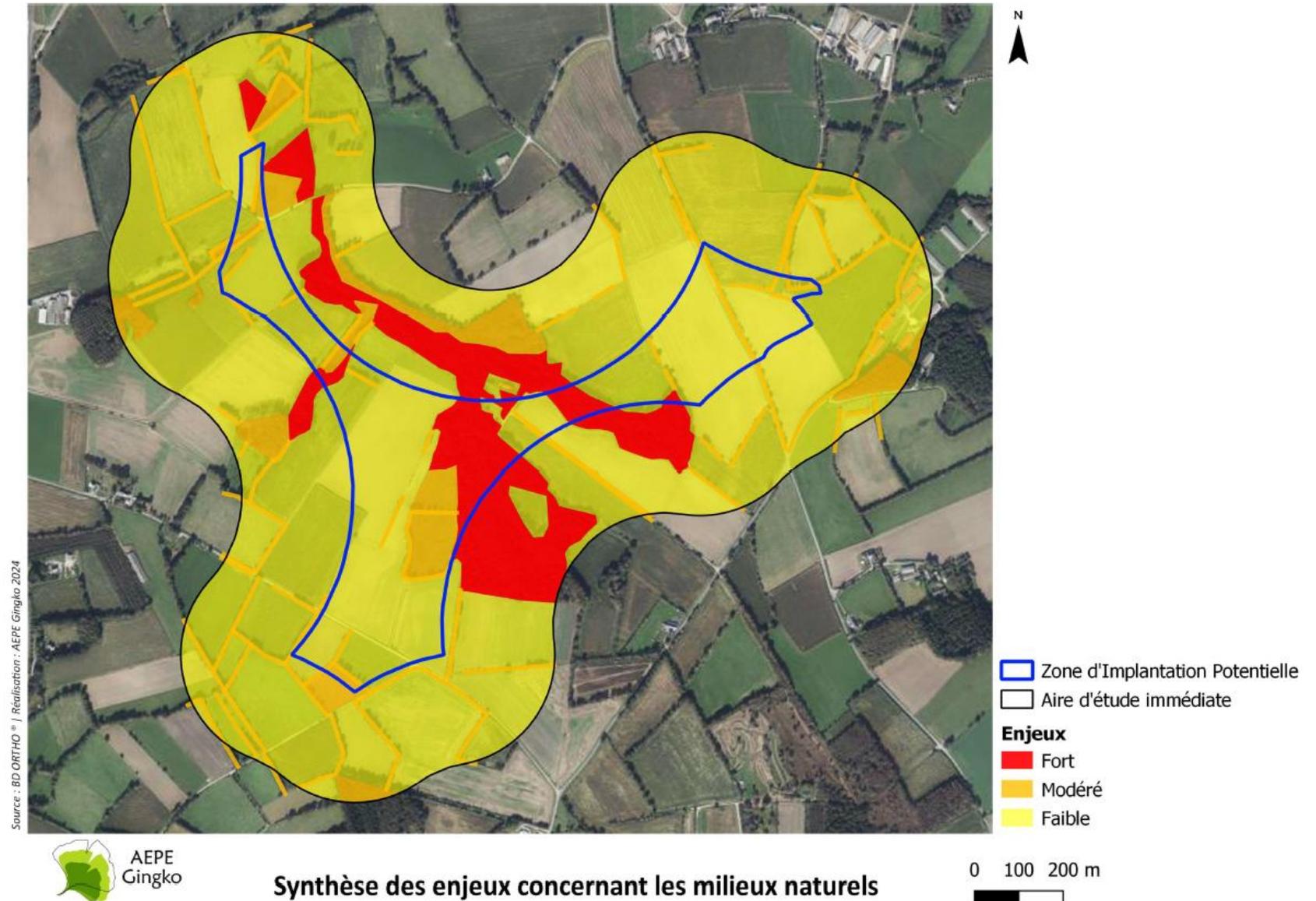
- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Typologie des haies
 - H4 - Alignement arboré
 - H5 - Haie arbustive basse
 - H6 - Haie arbustive haute
 - H7 - Haie multistrates
- Occupation du sol
 - Bâti
 - Boisement
 - Boisement conifères
 - Boisement humide
 - Chemin et route
 - Culture
 - Fourré ripicole
 - Prairie
 - Prairie de fauche
 - Prairie humide
 - Prairie pâturée
 - Peupleraie
 - Ancienne peupleraie



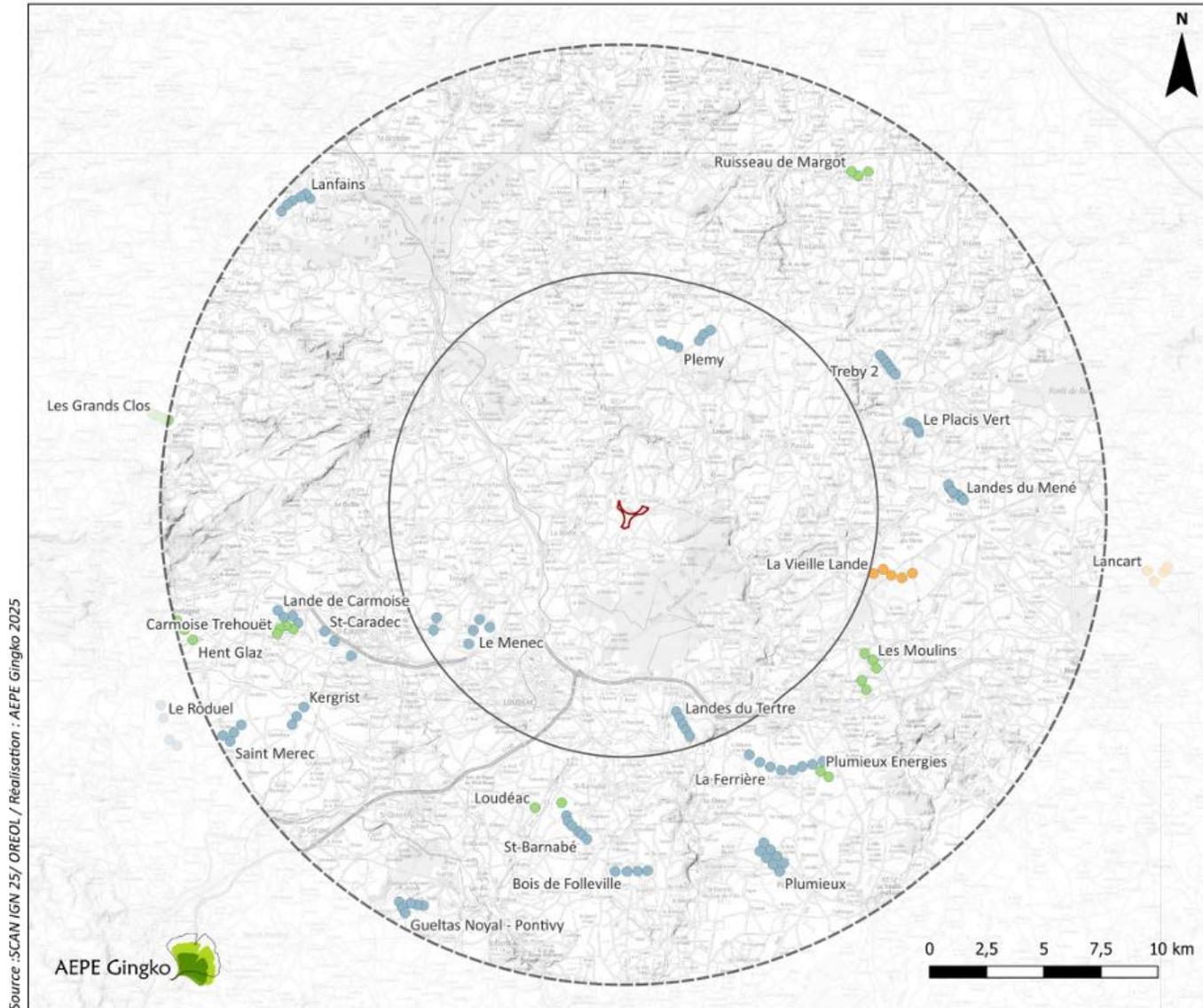
L'occupation du sol du projet



Enjeux - Milieux naturels



Carte du contexte éolien dans un rayon de 20 km



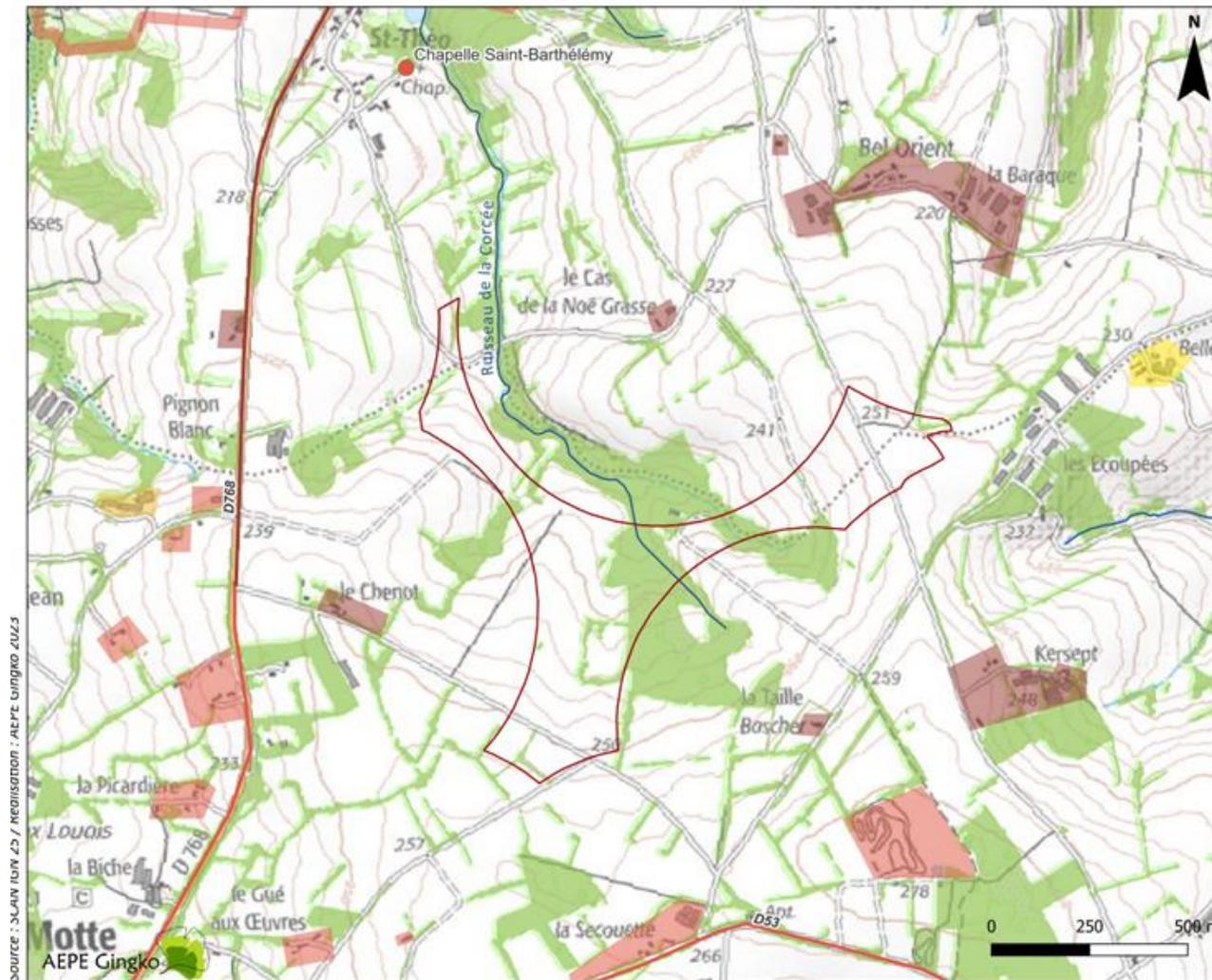
Source :SCAN /IGN 25/ OREDL / Réalisation : AEPE Gingko 2025

- Aires d'étude**
- ▭ Zone d'implantation Potentielle
 - Aire d'étude rapprochée 10 km
 - Aire d'étude éloignée 20 km

- Contexte éolien**
- Autorisé
 - Construit
 - En instruction

Le contexte éolien de l'aire d'étude éloignée

Sensibilités paysagères



- | | | |
|--|--|--|
| Aire d'étude | Sensibilités des hameaux | Sensibilités des axes |
| Zone d'Implantation Potentielle | Faible | Faible |
| Cours d'eau | Modérée | Modérée |
| Boisement | Forte | Forte |
| Patrimoine rural | Très forte | Très forte |
| ● Petit patrimoine sensibilité forte | | |

Synthèse des sensibilités paysagères à proximité de la ZIP

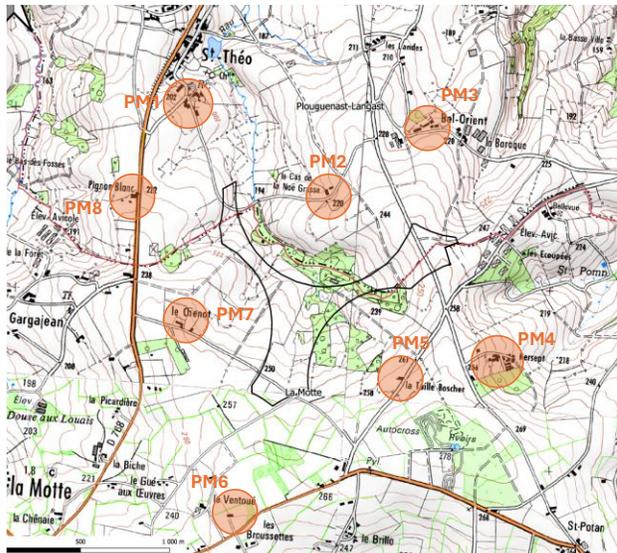
Niveau de bruit ambiant	Emergence admissible pour la période 7h – 22h	Emergence admissible pour la période 22h – 7h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Etude acoustique

Définition des indicateurs L_{Aeq} et L_{50}

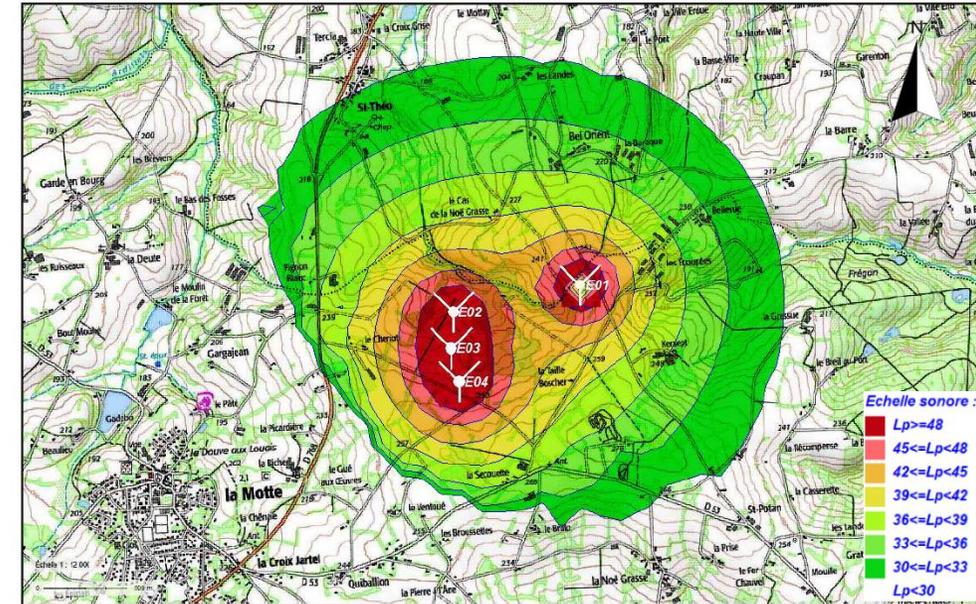
L_{Aeq} niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré déterminé pour un intervalle de temps T

L_{50} niveau acoustique atteint ou dépassé pendant 50 % du temps comme bruit préexistant (bruit de fond)



Localisation des 8 points de mesure

Point 3 : Bel Orient		LOCALISATION
MESURAGES	Date de début de campagne : 22/02/2024 Date de fin de campagne : 21/03/2024 Durée réelle mesure : 29 jours Opérateur : C. Vergnaud	
SONOMETRE	Modèle sonomètre : SV11n° de série 81365 Dernière homologation : 21/12/2020 Classe sonomètre : Classe I Durée d'intégration : 1 sec.	
OBSERVATIONS	Environnement PM : Maison isolée/ Terrasse/ Vallonné/ Peu de végétation Ambiance acoustique : Passage d'engins agricoles, travail dans les champs/ basse-cour/ trafic routier Environnement peu bruyant	OBSERVATIONS
EMPLACEMENT SONOMETRE		EMPLACEMENT SONOMETRE
CHRONOGRAMME	Evolutions temporelles (dB(A) / Vent) - Point 03 : Bel Orient - Période Jour/Nuit 	CHRONOGRAMME
NOTES		NOTE



Carte d'isophones sans bridage à une hauteur de 10 m, dans le secteur sud-ouest et à une vitesse standardisée de 10 m/s

Définition d'un plan de fonctionnement

Plan de fonctionnement optimisé en période de jour et en vent Sud-Ouest

Période Diurne (07h-20h)

Jour SO-N117 3.6MW STE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s
E01-N117 3.6MW STE			Mode 5	Mode 9	Mode 2	
E02-N117 3.6MW STE			Mode 9	Mode 9	Mode 5	
E03-N117 3.6MW STE				Mode 4		
E04-N117 3.6MW STE						

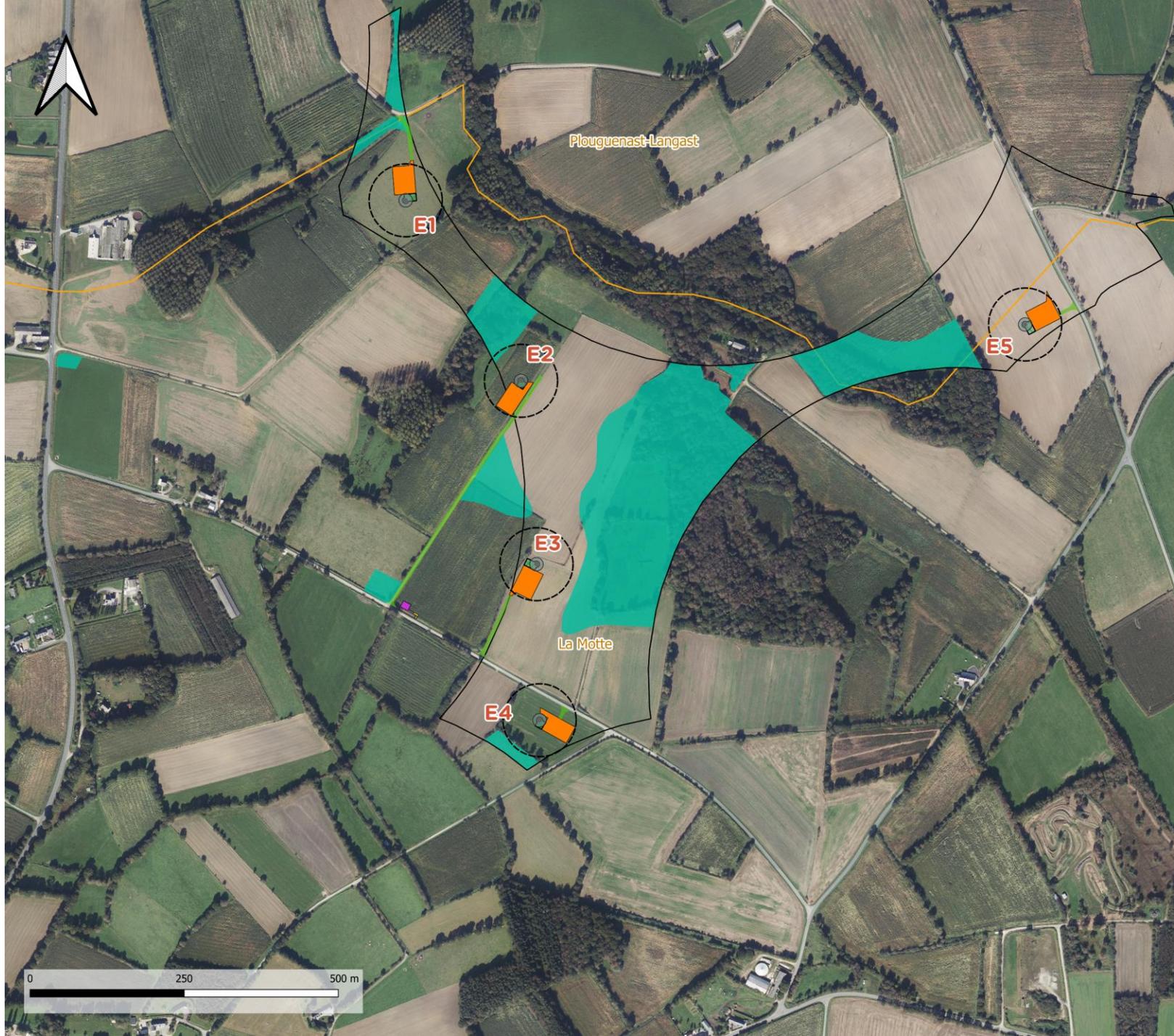


5. Variantes et implantation finale envisagées

Variante 1

5 éoliennes

150 mètres bout de pale



Légende

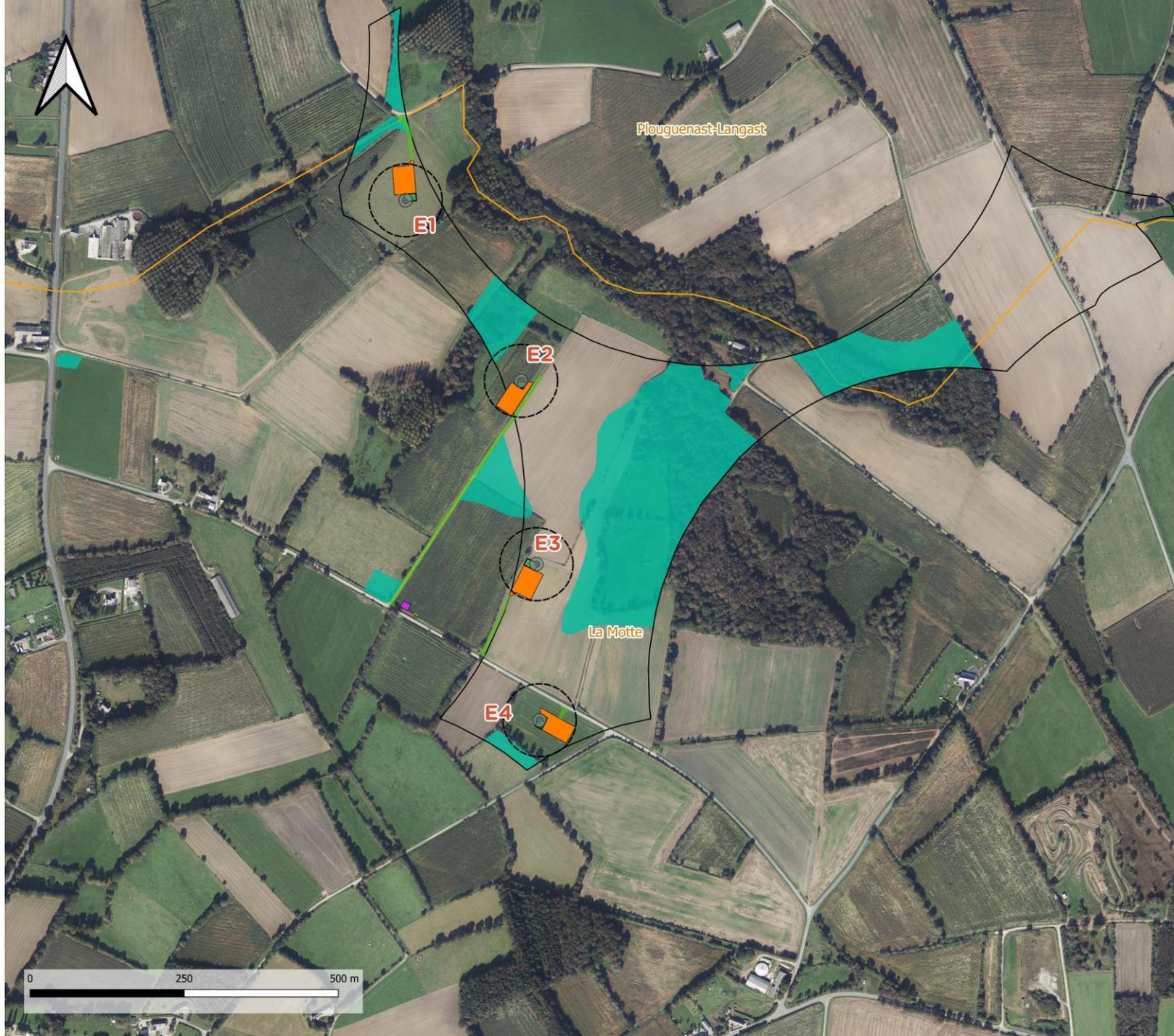
- 0_ADMIN**
 - Limites communales
- 3_EOLIEN**
 - Zone d'implantation Potentielle
- Emprises**
 - Mât
 - Fondation
 - Plateforme permanente
 - Espace dégagé
 - PDL
 - Citerne
 - Chemin permanent
 - Survol des pales
- 4_ENVIRONNEMENT**
 - Zones humides

Variante 2

4 éoliennes

150 mètres bout de pale

suppression d'une éolienne



Légende

0_ADMIN

Limites communales

3_EOLIEN

Zone d'implantation Potentielle

Emprises

- Mât
- Fondation
- Plateforme permanente
- Espace dégagé
- PDL
- Citerne
- Chemin permanent
- Survol des pales

4_ENVIRONNEMENT

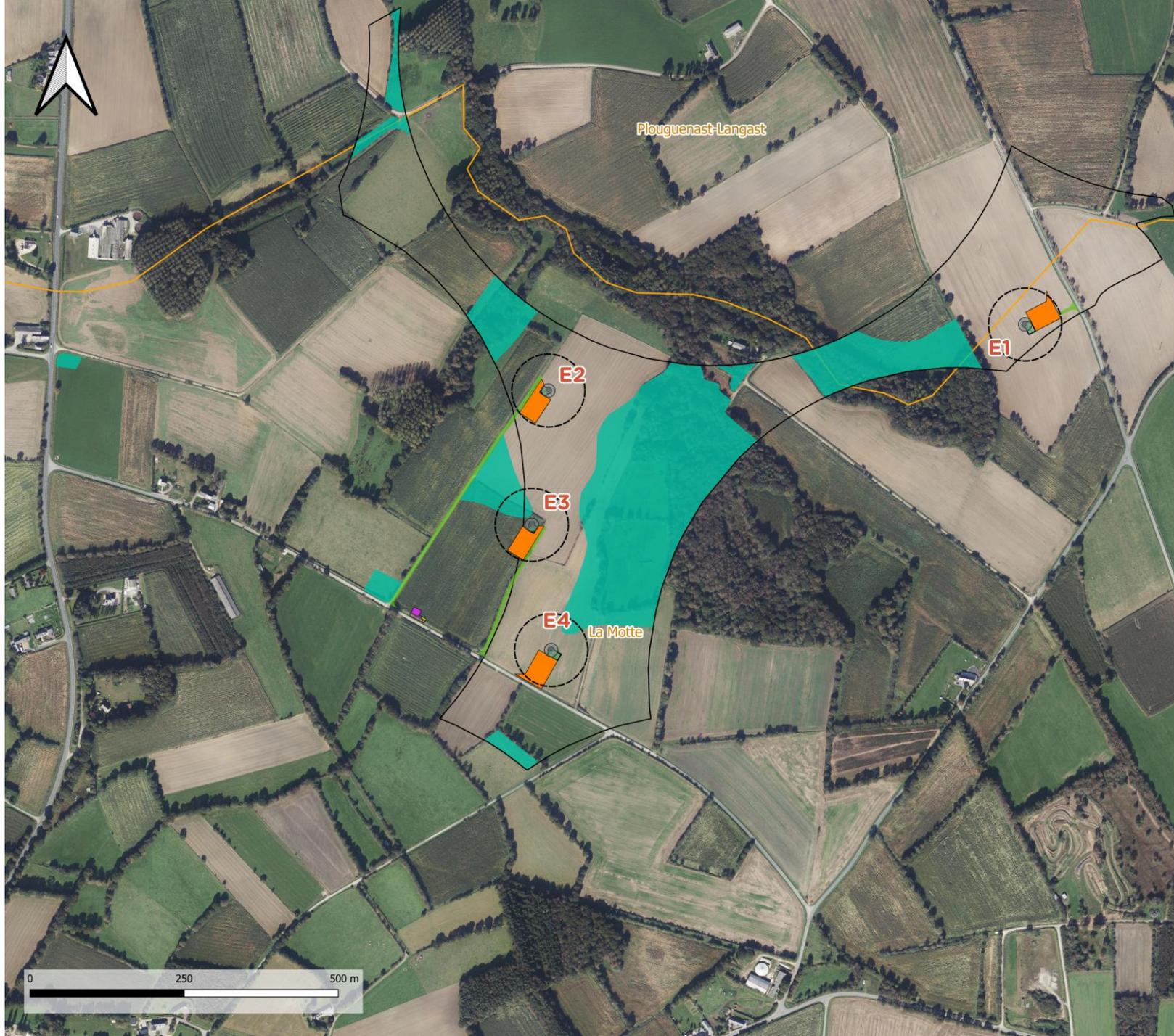
Zones humides

Variante 3

4 éoliennes

150 mètres bout de pale

éloignement des haies



Légende

0_ADMIN

Limites communales

3_EOLIEN

Zone d'implantation Potentielle

Emprises

- Mât
- Fondation
- Plateforme permanente
- Espace dégagé
- PDL
- Citerne
- Chemin permanent
- Survol des pales

4_ENVIRONNEMENT

Zones humides

Choix de l'implantation finale



Prise en compte des enjeux environnementaux sur la zone d'étude



Gisement éolien : viser les points hauts



Mise en place de mesures d'accompagnement pour faciliter l'insertion paysagère



Paysage : éloignement des hameaux les plus sensibles

Plan vue aérienne

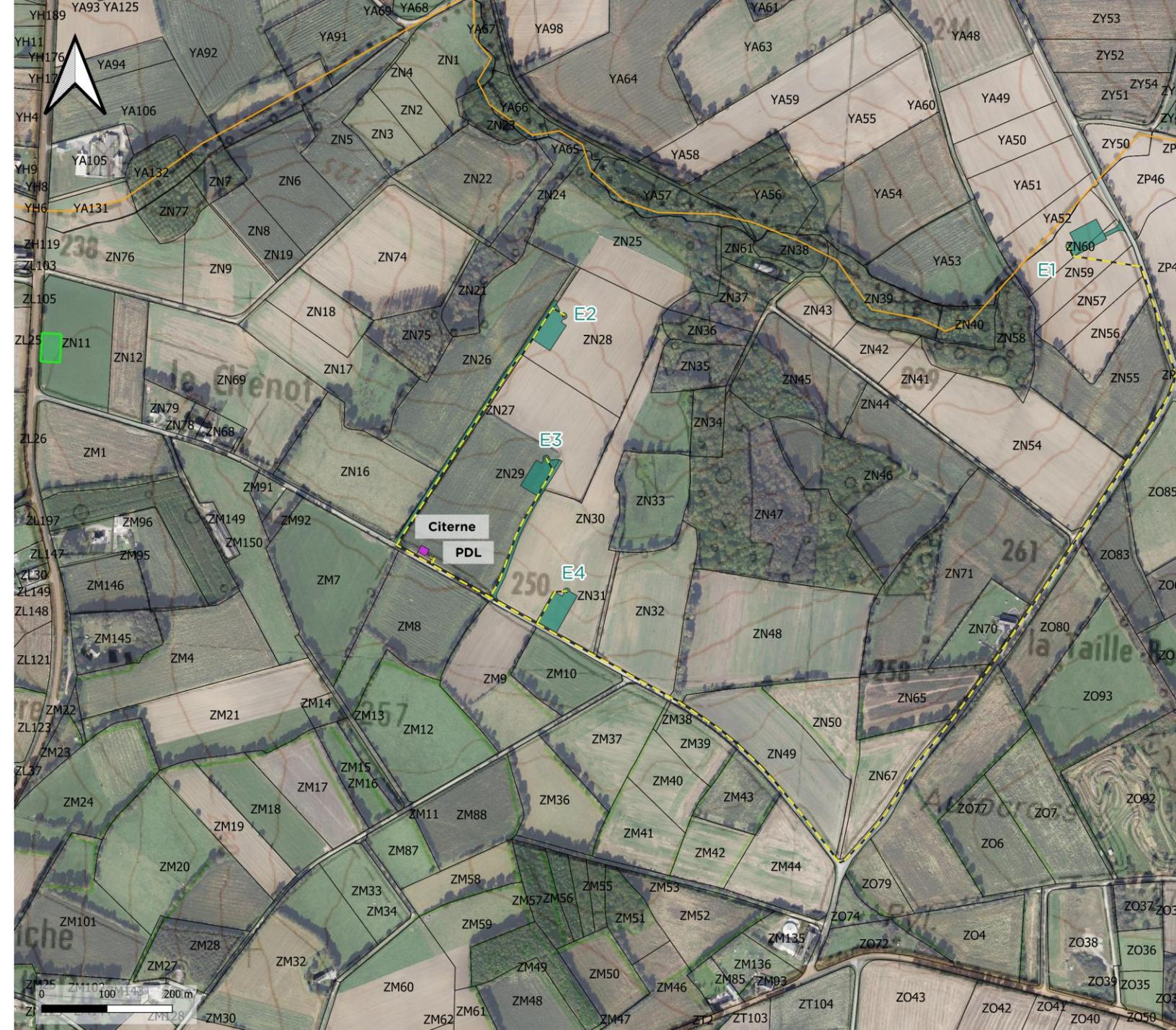
Projet éolien des Corcées

Commune de La Motte (22)

SEPE Energie des Corcées

Légende

-  Limites communales
-  Eoliennes
-  Aménagements permanents des éoliennes et pistes d'accès
-  Poste de livraison
-  Citerne
-  Base vie
-  Câbles électriques inter-éoliennes
-  Cadastre



Implantation finale des éoliennes, PDL et citerne, parcellaire

Plan vue aérienne

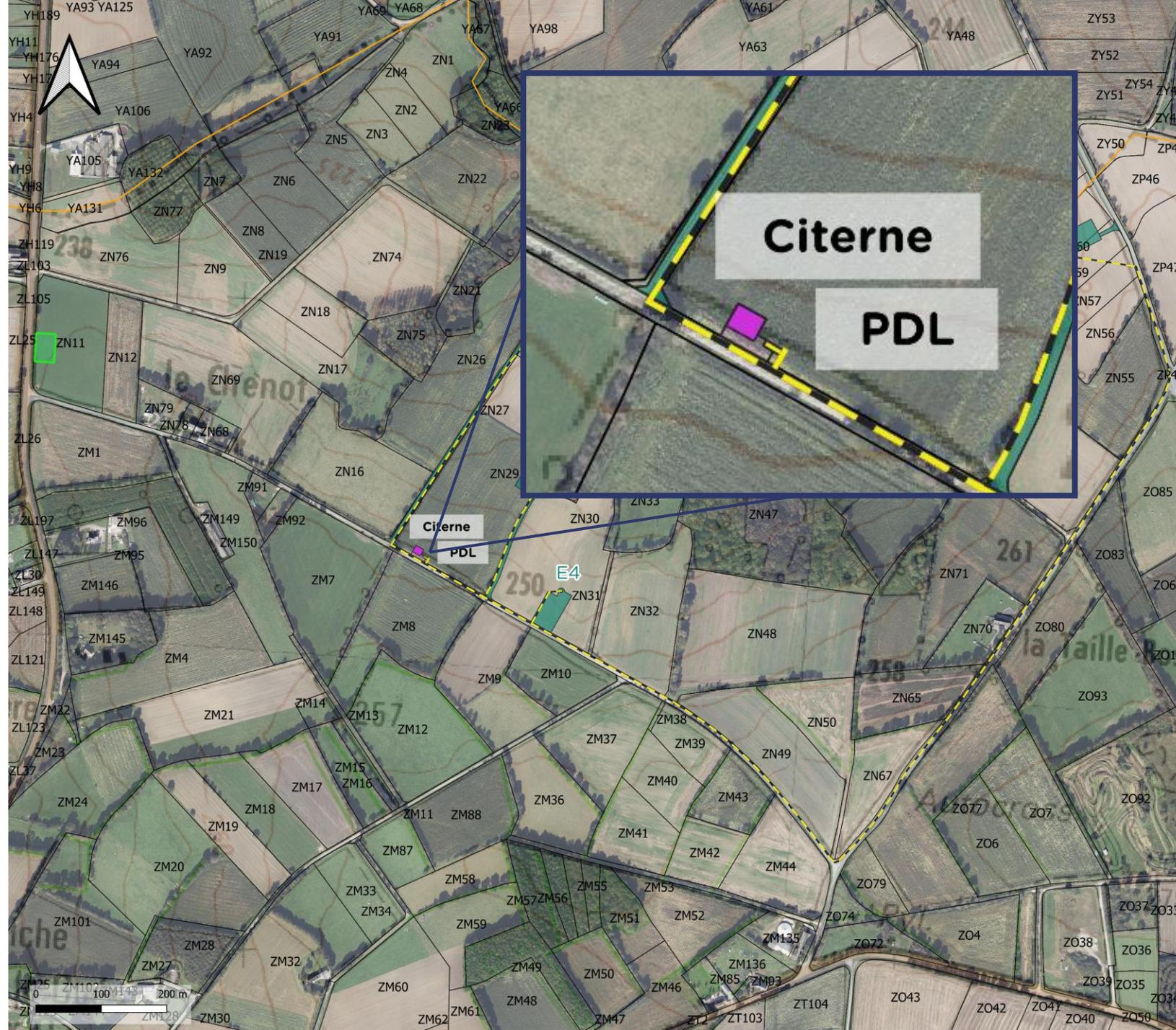
Projet éolien des Corcées

Commune de La Motte (22)

SEPE Energie des Corcées

Légende

-  Limites communales
-  Eoliennes
-  Aménagements permanents des éoliennes et pistes d'accès
-  Poste de livraison
-  Citerne
-  Base vie
-  Câbles électriques inter-éoliennes
-  Cadastre



Implantation finale des éoliennes, PDL et citerne, parcellaire



6. Impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Plan global du projet

Produit par:
Auteur:
Exporté de windPRO
<https://www.windPRO.com>

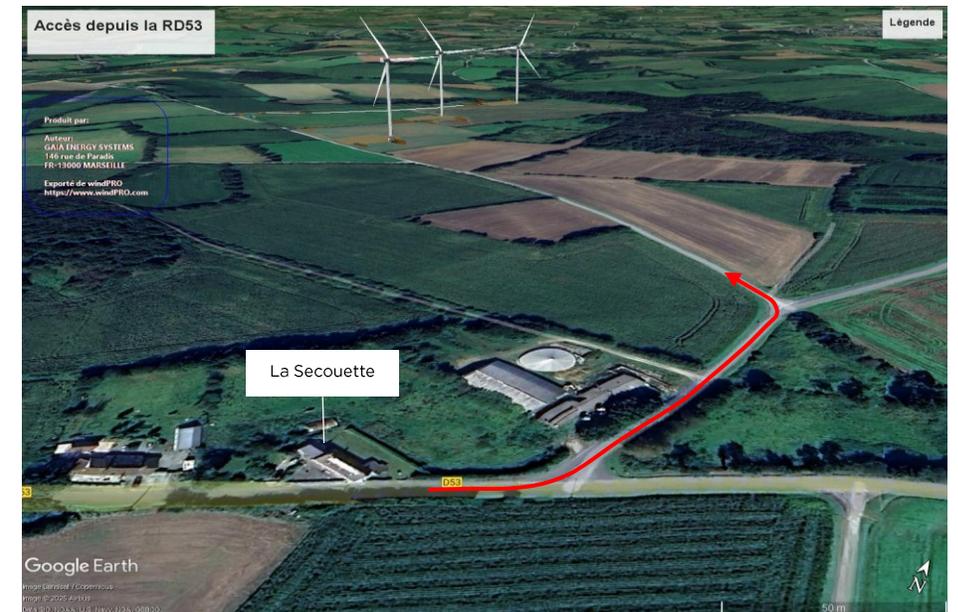
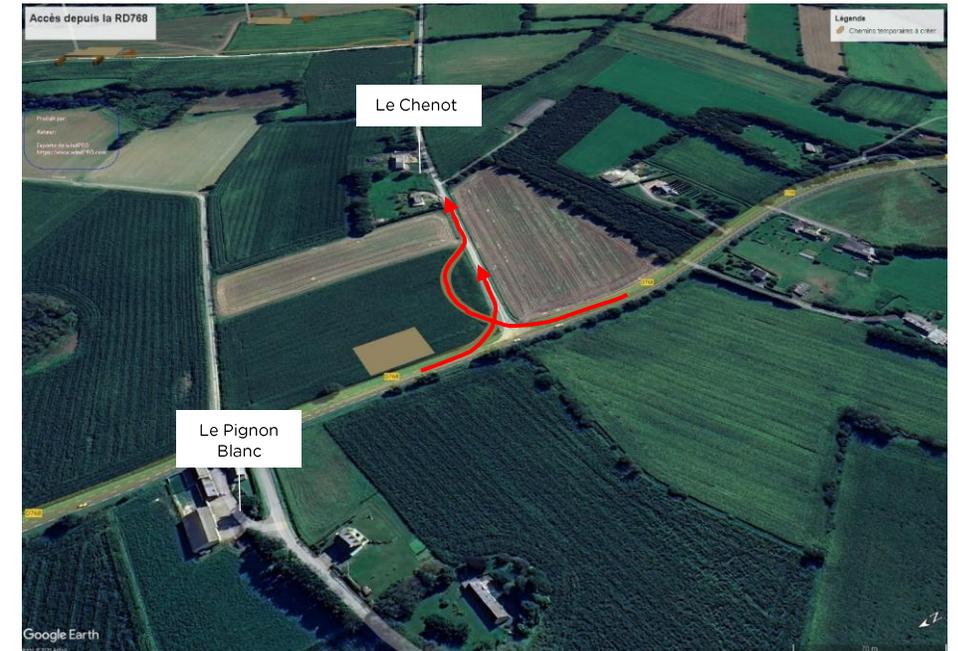
- Légende
- Base vie
 - Chemins à créer ou renforcer
 - Citerne
 - Plateformes
 - Languettes - aire de stockage des pales
 - PDL

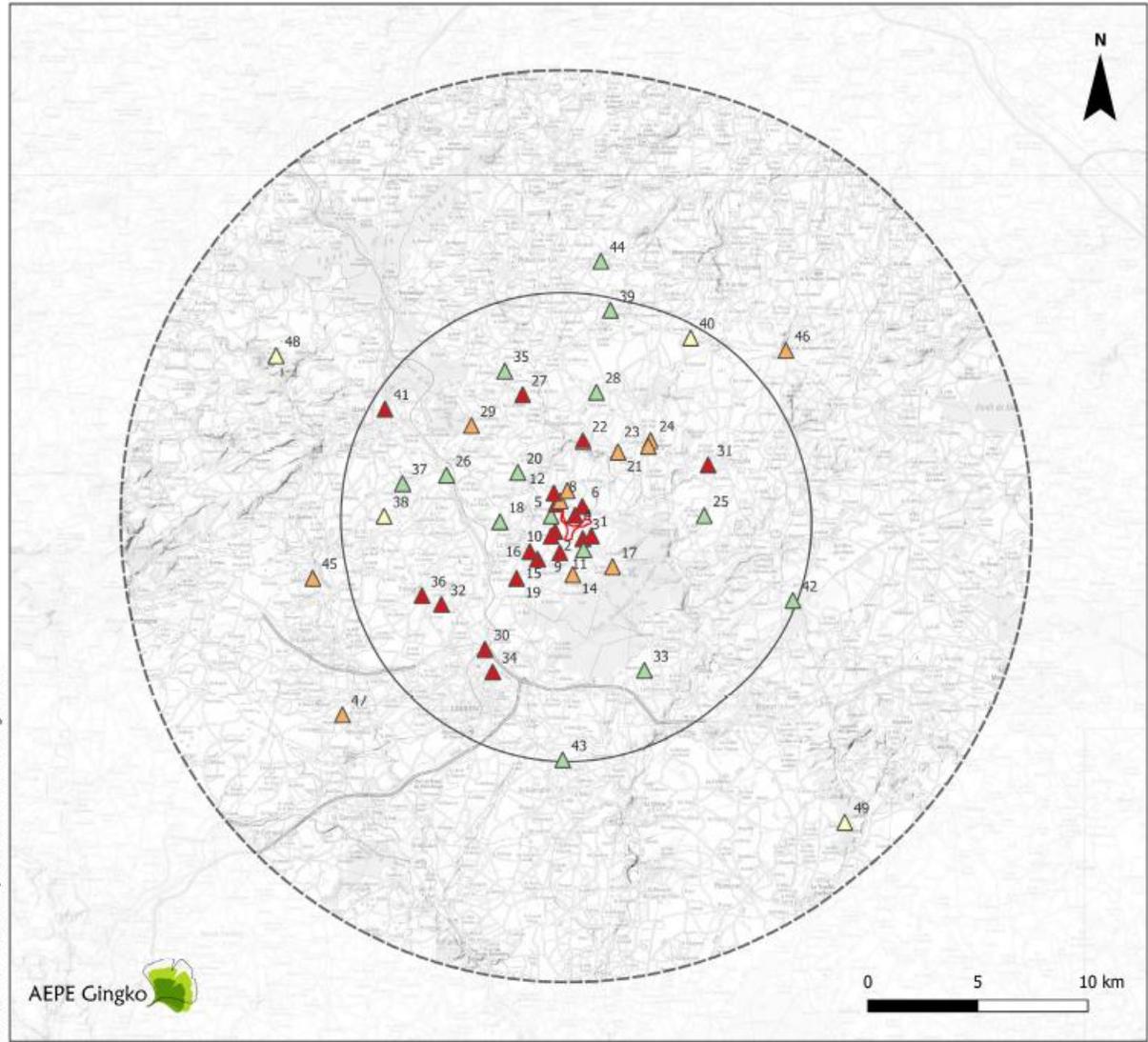


Plan global du projet

Réalisé sur
Google Earth
Non contractuel

Chemins d'accès





Carte mise à jour des points de vue

49 photomontages réalisés depuis l'aire d'étude immédiate, rapprochée et éloignée

- Aires d'étude**
- Aire d'étude éloignée 20 km
 - Aire d'étude rapprochée 10 km
 - Zone d'Implantation Potentielle
- Localisation des photomontages et justifications**
- ▲ Lieu de vie
 - ▲ Patrimoine et tourisme
 - ▲ Unité paysagère
 - ▲ Voie de circulation

Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



PM 05

Depuis la RD 768 et le lieu-dit du Pignon Blanc



PM 06 Hameau de Bel-Orient



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

Le Placis Vert Landes du Mené Lancart La Vieille Lande

Projet
 Les Moulins Plumieux Energies La Ferrière Plumieux Landes du Tertre Bois de Folleville St-Barnabé Loudéac
 E1 E2 E3 E4



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 07

Entrée du Bourg de Saint-Théo



[Plemy](#) [Ruisseau de Margot](#) [Projet Trebry 2](#) [Le Placis Vert](#) [Landes du Mené](#) [La Vieille Lande Lancart](#) [Les Moulins](#) [Plumieux Energies La Ferrière](#)



PM 16

Depuis le centre bourg de La Motte



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

La Ferrière Plumieux Energies Plumieux
 Landes du Tertre
 Projet Bois de Folleville St-Barnabé Loudéac
 E1 E4 E3 E2 Gueltas Noyal - Pontivy
 Le Menec Kergrist Le Roduel Hent Glaz
 Saint Méréc St-Caradec Carmoise Trehouët Lande de Carmoise



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 22

Depuis le centre bourg de Plouguenast -Langast



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

La Vieille Lande Les Moulins Plumieux Energies La Ferrière Projet Plumieux Landes du Tertre Bois de Folleville Loudéac St-Barnabé Le Menec Gueltas Ncyal - Pontivy Carmoise Trehouët Hent Glaz Kergrist St-Caradec Lande de Carmoise Saint Merez Le Roduel



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 27

Depuis la lisière sud de Gausson



[Lanfains](#)

[Plemy](#)
[Ruisseau de Margot](#)

 Projet

 E2E3E4 E1

[Trebry 2](#)

[Le Placis Vert](#)
[Landes du Mené](#)
[La Vieille Lande](#)



PM 30

Depuis la lisière nord de Loudéac





ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

Plumieux Energies Plumieux
La Ferrière

Bois de Folleville Landes du Tertre
St-Barnabé Loudéac

Projet
Le Menec St-Caradec Carmoise Trehouët
Kergrist Lande de Carmoise
E4E1E3 E2



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 31 Depuis le bourg de Plessala

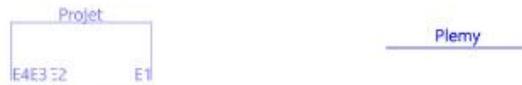


ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

Saint Merez
Le Roduel
Kergrist

Hent Glaz
St-Caradec

Le Menec
Lande de Carmoise
Carmoise Trehouët



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 33 Depuis la D14 au nord de la Prénessaye



ETAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



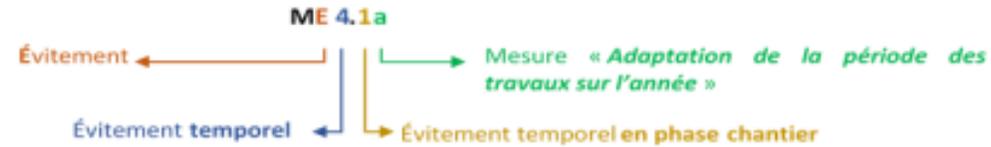
PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 36 Depuis le bourg de Trévé

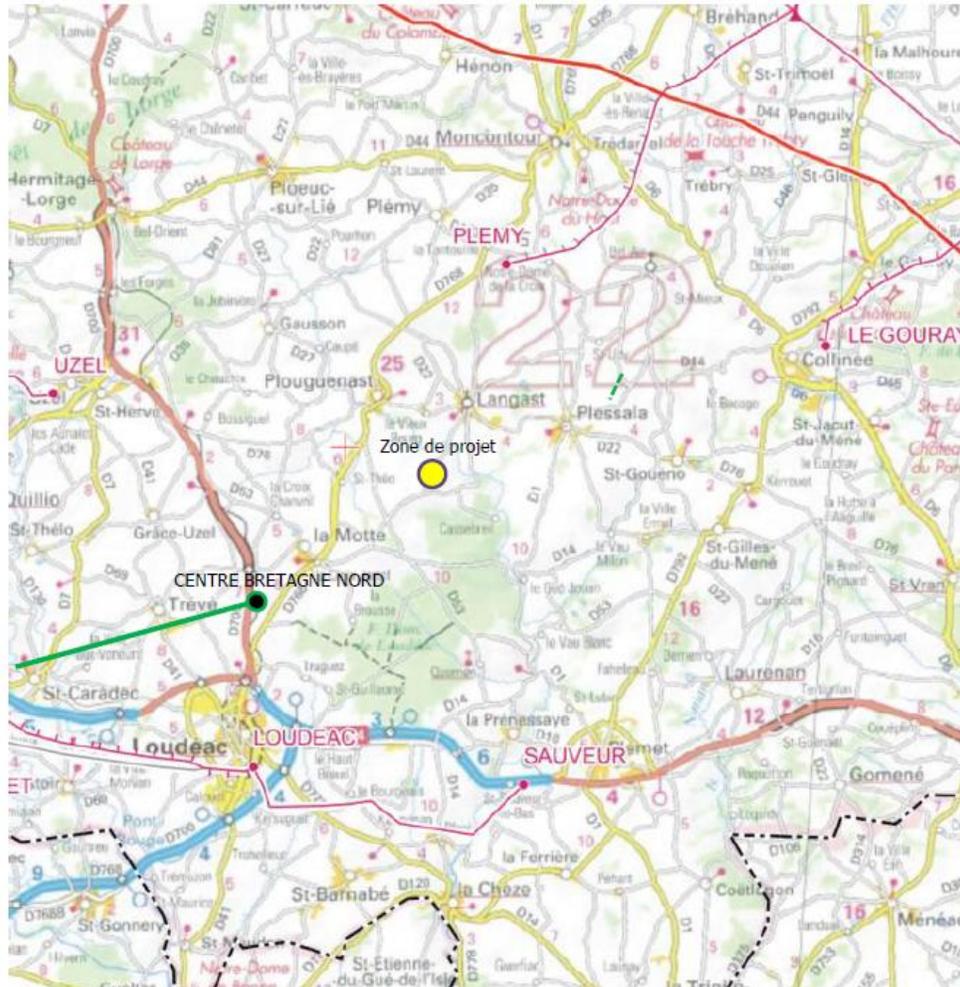
Mesures ERCAS – Evitement/Réduction/Compensation/Accompagnement et Suivi



Séquence	Mesures
Évitement	ME 01: Choix d'implantation
	ME 02: Préconisation pour l'accès au chantier
	ME 03: Préconisation pour éviter les apports d'espèces invasives
Réduction	MR 01: Phasage des travaux
	MR 02: Absence d'éclairage à proximité des éoliennes
	MR 03: Entretien autour des éoliennes
	MR 04: Bridage des éoliennes
	MR 05: Balisage et mise en défens
	MR 06: Préconisations pour limiter la formation d'ornières et de flaques
	MR P : Choix d'une teinte végétale pour le poste de livraison
	MR P : Enfouissement des réseaux électriques aériens en milieu rural
	MR P : Utilisation des chemins existants
	MR P : Travail sur le nombre et l'implantation des éoliennes
Accompagnement	MA 01: Plantation de haie bocagère
	MA P : Bourse aux arbres à destination des riverains et sur l'espace public
	MA P : Mise en place de panneaux pédagogiques
Suivi	MS 01: Suivi de chantier
	MS 02: Suivi de mortalité
	MS 03: Suivi d'activité des chiroptères
	MS 04: Suivi de la haie replantée
	MS 05: Suivi comportemental de l'avifaune post-implantation



7. Possibilités de raccordement



- Lignes aériennes et postes sources existants Enedis/RTE 20/225 kV
- Lignes aériennes et postes sources existants Enedis/RTE 20/90 kV
- Lignes aériennes et postes sources existants Enedis/RTE 20/63 kV
- Lignes aériennes et postes sources existants Enedis/RTE 400 kV

Distance [km]	S3REnR	Nom du poste	Capacité Réserve (MW)	Potentiel actuel d'évacuation RTE (MW)	Transformation HTB/HTA existante en MW	Capacité théorique d'accueil en HTA	ENR en service	ENR en file d'attente	Capacité théorique disponible en HTA
11	BRETAGNE	LOUDEAC	0	>15	2 x 36	72	68,4	6,5	0
11		PLEMY	18,9	>15	20	20	10	14	0
12		UZEL	0,4	>15	20	20	1,9	8,6	9,5
12,5		SAUVEUR	0	>15	1 x 20	40	27,6	44,1	0
19		GOURAY	1,7	>15	1 x 36	36	25,5	1,4	9,1
7,5		CENTRE BRETAGNE NORD	240	240	3 x 80	240	0	0	240

Analyse réalisée par le BE Jigrad à l'été 2024.
 Le S3REnR Bretagne est en cours de révision et certains postes sources devraient être renforcés avec l'ajout de capacités



8. Coût prévisionnel

Synthèse des coûts prévisionnels

	Nombre d'éoliennes	Puissance machines	Puissance installée	Chiffre d'affaires	Montant immobilisé	Montant immobilisé	Construction
Unité	unités	MW	MW	k€	kEUR / MW	kEUR	Année
Parc	4	3,6	14,4	2 380	1 935	27 859	2027

Tableau emplois / ressources du projet éolien des Corcées :

Détails de l'investissement			RESSOURCES	
Installation des éoliennes	14 828 k€	53%	Dettes bancaires	23 123 k€
Raccordement électrique	2 569 k€	9%	Apport fonds propres	4 736 k€
Génie civil	2 758 k€	10%		
Ingénierie	6 461 k€	23%		
Garanties démantèlement	460 k€	2%		
Aléas, financement	783 k€	3%		
	27 859 k€			27 859 k€



Gaïa Energy

SYSTEMS

Merci pour votre attention

Site internet du projet :

<https://www.energie-des-corcees.fr/>

Juliette Vilvandré

jvilvandre@gaia-energy.fr